

<p>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale</p>  <p><b>Québec</b></p>	<b>Guide</b>
	<b>Code : CIUSSCN-PCI-G-004</b>
	Émise par : Bureau du président-directeur général adjoint — Service de prévention et contrôle des infections
	Destinataires : Membres du personnel infirmier et gestionnaire de la Direction du programme Jeunesse et de la Direction de la protection de la jeunesse
	Date d'entrée en vigueur : 2025-01-30
<b>TITRE</b> : Guide décisionnel visant à prévenir et contrôler la transmission des infections dans les centres de réadaptation et les foyers de groupes	

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	3
1. OBJECTIFS .....	3
2. CHAMP D'APPLICATION .....	3
3. PRATIQUES DE BASE (PB) .....	4
4. PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES (PA) .....	5
6. ÉCLOSION .....	12
RÉFÉRENCES .....	13
TABLE DES ANNEXES .....	14
<b>ANNEXE 1</b> .....	15
<b>ANNEXE 2</b> .....	16
<b>ANNEXE 3</b> .....	18
<b>ANNEXE 4</b> .....	21

## INTRODUCTION

Ce Guide décisionnel visant à prévenir et contrôler la transmission des infections dans les centres de réadaptation et les foyers de groupes se veut un outil de référence pour les prestataires de soins et services.

Il se divise en cinq (5) sections :

- Les pratiques de base en prévention et contrôle des infections (PCI)
- Les précautions additionnelles pour contrôler la transmission des infections
- Tableau de référence pour les interventions lors de suspicion ou de confirmation d'infection ou de colonisation
- Gestion d'éclosion
- Algorithme décisionnel destiné aux intervenants

Ce document se veut un complément d'information au *Guide de standards de bonnes pratiques en prévention et contrôle des infections* du centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale.

### 1. OBJECTIFS

- Harmoniser les pratiques de PCI
- Rappeler l'importance des pratiques de base comme étant les principes fondamentaux à respecter pour prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins et de services
- Réaffirmer l'importance d'instaurer rapidement des précautions additionnelles basées sur le mode de transmission des microorganismes en fonction d'une approche syndromique et sur les pathogènes suspectés, ceci en attente d'un diagnostic
- Fournir des recommandations adaptées aux centres de réadaptation et les foyers de groupe

### 2. CHAMP D'APPLICATION

L'élaboration et le suivi du présent document relèvent du Bureau du président-directeur général adjoint — Service de prévention et contrôle des infections en collaboration dans l'application avec la Direction du programme jeunesse et la Direction de la protection de la jeunesse. Afin de faciliter l'application des mesures de PCI dans les centres de réadaptation et les foyers de groupe par les équipes de soins et services, le document est disponible à la [section PCI](#) du site internet du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

### 3. PRATIQUES DE BASE (PB)

Les pratiques de base reposent sur le principe selon lequel tous les usagers sont potentiellement infectieux, même s'ils sont asymptomatiques. Elles s'appliquent en tout temps, pour tout type de clientèle, peu importe le lieu des soins et des services ou du type d'intervention.

#### HYGIÈNE DES MAINS

4 moments pour l'hygiène des mains

Source : Institut canadien pour la sécurité des patients

#### HYGIÈNE ET ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE

## PRATIQUES DE BASE

Prévention et contrôle des infections

#### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

Les gants

La blouse

Le masque

Protection oculaire

#### GESTION DES VISITEURS

#### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Hygiène et salubrité  
= High touch (HT)  
= Low touch (LT)

Nettoyage et désinfection des équipements de soins

Manipulation de la lingerie

#### PRATIQUES DE TRAVAIL SÉCURITAIRE

Matériel piquant ou tranchant

Transport des spécimens de laboratoire

Déversement accidentel de liquides biologiques

Gestion des déchets biomédicaux

Manipulation sécuritaire des solutions et médicaments injectables

Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale  
  
**Québec**  
 TABLE RÉGIONALE EN PRÉVENTION DES INFECTIONS NOSOCOMIALES  
AVRIL 2012

Pour de plus amples renseignements sur les pratiques de base, consulter le lien ci-dessous :

[Guide de standards de bonnes pratiques en prévention et contrôle des infections](#)

## 4. PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES (PA)

Ensemble de mesures appliquées simultanément, selon le mode de transmission connu ou présumé du microorganisme visé. Les précautions additionnelles doivent être mises en place rapidement, selon la présentation clinique et les pathogènes suspectés en attendant les résultats définitifs des analyses microbiologiques ou l'examen médical.

**Les précautions additionnelles s'ajoutent toujours aux pratiques de base**

### Directives générales

- Placer l'affichette de précautions additionnelles (PA) à un endroit visible à l'extérieur de la chambre
- Limiter la quantité de matériel qui entre dans la chambre de l'usager
- Privilégier l'utilisation de matériel réservé à l'usager (exemple : chaise d'aisance, thermomètre)
- Privilégier l'utilisation du matériel médical à usage unique (MMUU)
  - Jeter ce type de matériel en tout temps après utilisation
- **Nettoyer/désinfecter le matériel partagé** entre les usagers après chaque utilisation : Affiche procédures générales de nettoyage/désinfection du matériel non-critique partagé ([Annexe 4](#))
- S'assurer de procéder au nettoyage/désinfection de l'environnement et de la chambre lors du retrait des PA selon les procédures habituelles

Des affichettes selon le mode de transmission sont disponibles sur le site web.



## 5. SUSPICION OU CONFIRMATION D'INFECTION OU DE COLONISATION

Consulter les protocoles et documents de référence via les hyperliens présents dans ce tableau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux pathogènes pouvant toucher la clientèle. Cette liste est considérée non-exhaustive.

Pour plus d'agents infectieux, consulter le lien ci-dessous

[Liste des agents infectieux](#)

Agents pathogènes suspectés ou confirmés	Précautions additionnelles (PA)	Définition de cas	Indications particulières
<p><b>Coqueluche</b> <b>MADO</b> (Maladie à déclaration obligatoire)</p> <p><b>Communiquer avec la Direction de Santé Publique (DSPu)</b> 418 666-7000, option 3, puis option 1</p>	<p style="text-align: center;"><u>GOUTTELETTES</u></p> 	<p><b>Cas probable :</b> Le cas qui présente une toux qui <u>dure depuis au moins 2 semaines</u>, accompagnée d'au moins une des manifestations suivantes, sans autre cause connue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toux paroxystique</li> <li>• Toux avec chant du coq inspiratoire</li> <li>• Toux se terminant par des vomissements, des haut-le-cœur ou de l'apnée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consulter <a href="#">Bulletins Info-MADO et appels à la vigilance</a></li> <li>• <b>Communiquer avec le Service de PCI</b> pour support dans l'application des recommandations de la Santé Publique</li> <li>• <b>Port du masque chez le travailleur de la santé</b> dès qu'il entre dans la chambre en présence de l'utilisateur</li> <li>• <b>Port du masque chez l'utilisateur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En présence d'autres personnes</li> <li>○ Si résultat <b>positif</b> ou diagnostic médical sans dépistage : Faire porter dès sa sortie de la chambre selon tolérance jusqu'à 5 jours après le traitement antibiotique</li> <li>○ Si résultat <b>négatif</b> ou <b>absence de dépistage</b> : Faire porter dès sa sortie de la chambre jusqu'à 48 heures après l'amélioration des symptômes</li> </ul> </li> <li>• <b>Distanciation sociale de 2 mètres lorsque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Port de masque impossible ou non toléré</li> <li>○ Lors des repas</li> </ul> </li> <li>• Demander de procéder à <b>l'hygiène des mains (HdM)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En sortant de sa chambre</li> <li>○ Après s'être mouché, avoir toussé</li> </ul> </li> </ul> <p>Référence : MSSS <a href="#">Coqueluche</a></p>

Agents pathogènes suspectés ou confirmés	Précautions additionnelles (PA)	Définition de cas	Indications particulières										
<p><b>CCIRA</b> (Cas clinique d'infection respiratoire aiguë) incluant COVID</p>	<p><b>GOUTTELETTES CONTACT</b></p> 	<p><b>**Symptômes d'apparition brusque***</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Toux (nouvelle ou augmentée) <b>ET</b> fièvre <b>OU</b></li> <li>Toux (nouvelle ou augmentée) <b>ou</b> Fièvre <b>ET au moins un des symptômes</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>Nausée ou vomissement</li> <li>Diarrhée</li> <li>Douleur abdominale</li> <li>Mal de gorge</li> <li>Douleurs musculaires</li> <li>Diminution de l'état général (fatigue)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Port du masque chez le travailleur de la santé</b> dès qu'il entre dans la chambre en présence de l'usager <ul style="list-style-type: none"> <li>Masque APR N-95 si l'usager a obtenu un résultat positif de Covid</li> </ul> </li> <li><b>Si soins et services de proximité à la chambre</b> : ajouter le port de la blouse et des gants</li> <li><b>Si présence d'hyperthermie</b> : Recommander de demeurer à la chambre jusqu'à 24 h après la disparition de celle-ci</li> <li><b>Port du masque chez l'usager</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>En présence d'autres personnes</li> <li>Dès sa sortie de la chambre selon tolérance jusqu'à 48 heures après l'amélioration des symptômes</li> </ul> </li> <li><b>Distanciation sociale de 2 mètres lorsque</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>Port de masque impossible ou non toléré</li> <li>Lors des repas</li> <li>Demander de procéder à l'hygiène des mains (HdM)</li> <li>En sortant de sa chambre</li> <li>Après s'être mouché, avoir toussé</li> </ul> </li> </ul>										
<p><b>Gale</b> Hyperlien et protocole à venir</p>	<p><b>CONTACT</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>La gale est une infestation contagieuse de la peau causée par une mite <ul style="list-style-type: none"> <li>Ne transmet pas d'agents infectieux</li> <li>Ne peut survivre plus de 4 jours hors de l'hôte humain.</li> <li>Elle ne vole pas et ne saute pas</li> </ul> </li> <li>Démangeaison généralisée qui s'intensifie la nuit ou à la chaleur</li> <li>Lésions cutanées prenant la forme de sillons ou éruptions d'allure allergique sous forme de papules érythémateuses. Plus souvent entre les doigts et orteils, au niveau des plis des poignets, des coudes et des aisselles, ainsi que des organes génitaux et des seins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si l'usager présente un tableau clinique concordant avec la gale, une évaluation et un diagnostic clinique doivent être faits par un dermatologue * <b>voir protocole pour les directives et trajectoires</b> *</li> <li><b>Pour le travailleur de la santé</b> : Appliquer PA contact (gants et blouse) <ul style="list-style-type: none"> <li>Dès que vous entrez dans la chambre</li> <li>Lors d'un contact avec l'usager</li> </ul> </li> <li><b>Demander à l'usager</b> de demeurer à la chambre lorsque : <ul style="list-style-type: none"> <li>En attente de confirmation de diagnostic</li> <li>Confirmation et ayant un traitement en cours</li> </ul> </li> </ul> <table border="1" data-bbox="1354 1149 1927 1385"> <tr> <td><b>Matériel lavable</b></td> <td>Lavez à l'eau très chaude (au moins 50°C) pendant au moins 10 minutes et sécher à l'air chaud pendant 20 minutes</td> </tr> <tr> <td><b>Matériel non lavable</b></td> <td>Entreposez dans un sac de plastique fermé hermétiquement durant 4 jours avant d'être utilisé à nouveau</td> </tr> <tr> <td><b>Surfaces et objets</b></td> <td>Nettoyez avec un produit domestique courant</td> </tr> <tr> <td><b>Matelas, meubles rembourrés et tapis</b></td> <td>Utilisez l'aspirateur et jetez le sac</td> </tr> <tr> <td><b>Crèmes, cosmétiques ou autres produits de beauté ayant possiblement été contaminés par les mains</b></td> <td>Attendez quatre jours avant de réutiliser les produits ou jetez et remplacez les produits</td> </tr> </table>	<b>Matériel lavable</b>	Lavez à l'eau très chaude (au moins 50°C) pendant au moins 10 minutes et sécher à l'air chaud pendant 20 minutes	<b>Matériel non lavable</b>	Entreposez dans un sac de plastique fermé hermétiquement durant 4 jours avant d'être utilisé à nouveau	<b>Surfaces et objets</b>	Nettoyez avec un produit domestique courant	<b>Matelas, meubles rembourrés et tapis</b>	Utilisez l'aspirateur et jetez le sac	<b>Crèmes, cosmétiques ou autres produits de beauté ayant possiblement été contaminés par les mains</b>	Attendez quatre jours avant de réutiliser les produits ou jetez et remplacez les produits
<b>Matériel lavable</b>	Lavez à l'eau très chaude (au moins 50°C) pendant au moins 10 minutes et sécher à l'air chaud pendant 20 minutes												
<b>Matériel non lavable</b>	Entreposez dans un sac de plastique fermé hermétiquement durant 4 jours avant d'être utilisé à nouveau												
<b>Surfaces et objets</b>	Nettoyez avec un produit domestique courant												
<b>Matelas, meubles rembourrés et tapis</b>	Utilisez l'aspirateur et jetez le sac												
<b>Crèmes, cosmétiques ou autres produits de beauté ayant possiblement été contaminés par les mains</b>	Attendez quatre jours avant de réutiliser les produits ou jetez et remplacez les produits												

Agents pathogènes suspectés ou confirmés	Précautions additionnelles (PA)	Définition de cas	Indications particulières
<p><u>Gastro-entérite</u></p>	<p><b>GOUTTELETTES CONTACT</b></p> 	<p><b>**Apparition soudaine**</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 selles molles (épousant la forme du contenant) ou liquides de plus que ce qui est considéré comme normal pour l'usager en 24 heures</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>OU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 vomissements en 24 heures</li> </ul> <p><b>ET</b> au moins 1 des signes et symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fièvre</li> <li>Nausées</li> <li>Douleurs ou crampes abdominales</li> <li>Céphalée</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>ET</b></p> <p>Sans facteur causal (ex. : laxatifs, médicaments, alimentation...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Pour le travailleur de la santé</b> : Appliquer PA gouttelettes-contact (gants, blouse, masque de procédure) <ul style="list-style-type: none"> <li>Dès que vous entrez à la chambre</li> </ul> </li> <li>Demander à l'usager de demeurer à la chambre le plus possible <b>jusqu'à 48 heures après les derniers symptômes</b></li> <li>Réserver une toilette à l'usage exclusif de chacun des cas suspectés ou confirmés</li> <li>Utiliser les sacs hygiéniques lors de vomissements</li> <li>Demander de procéder à l'<b>hygiène des mains (HdM)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En sortant de sa chambre</li> <li>Avant de manger</li> <li>Après être allé à la toilette</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Oreillons</b> <b>MADO</b></p> <p><b>Communiquer avec la Direction santé publique (DSPu)</b> 418 666-7000, option 3, puis option 1</p>	<p><b>GOUTTELETTES</b></p> 	<p>Les oreillons sont une infection des glandes salivaires, le plus souvent des glandes parotides (parotidite), causée par le paramyxovirus du genre Rubulavirus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La maladie peut se présenter comme un CCIRA</li> <li>Fièvre légère (pendant 1-2 jours) suivie par une parotidite</li> </ul> <p>La parotidite se manifeste par des douleurs unilatérales ou bilatérales dans la région auriculaire ou péri-auriculaire ou le long de la mâchoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Communiquer avec la Santé publique (DSPu) pour déclarer le cas et obtenir les recommandations</b></li> <li>Communiquer avec le Service de PCI pour support dans l'application des recommandations de la Santé Publique</li> <li><b>Port du masque chez le travailleur de la santé</b> dès qu'il entre dans la chambre en présence de l'usager</li> <li><b>Demander à l'usager de rester à la chambre</b></li> <li><b>Faire porter le masque à l'usager</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>En présence d'autres personnes</li> <li>Dès sa sortie de la chambre</li> </ul> </li> <li>Demander de procéder à l'<b>hygiène des mains (HdM)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>En sortant de sa chambre</li> <li>Après s'être mouché, avoir toussé</li> </ul> </li> </ul> <p>Référence : MSSS <a href="#">Oreillons</a></p>

Agents pathogènes suspectés ou confirmés	Précautions additionnelles (PA)	Définition de cas	Indications particulières
<p><b>Oxyurose</b></p>	<p><b>PRATIQUES DE BASE</b></p> 	<p>L'oxyurose est une infection intestinale commune causée par un petit ver blanc et rond, long de 1 cm et ressemblant à un fil.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Communiquer avec le Service de PCI pour support dans l'application des recommandations si besoin</b></li> <li>• Réserver une toilette à l'usage exclusif de chacun des cas suspectés ou confirmés</li> <li>• Un traitement est indiqué si : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des vers sont observés</li> <li>○ Un test Scotch tape est fait et est positif</li> <li>○ Un cas a été confirmé dans la famille</li> </ul> </li> <li>• Garder les ongles courts pour éviter que les œufs se retrouvent sous les ongles</li> <li>• Se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon</li> <li>• Changer de sous-vêtements et de pyjama tous les jours</li> <li>• Prendre une douche le matin pour éliminer les œufs de la région périanale</li> <li>• Lors du traitement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Laver à l'eau chaude la literie, les serviettes et débarbouillettes ainsi que les doudous de toutes les personnes traitées</li> <li>○ Passer l'aspirateur dans les chambres</li> </ul> </li> </ul> <p>Référence : MSSS <a href="#">Oxyurose</a></p>
<p><b>Poux</b></p>	<p><b>CONTACT</b></p> <p><b>Mode de transmission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contact direct</b> : Avec les cheveux ou le cuir chevelu d'une personne infestée</li> <li>• <b>Contact indirect</b> : Avec les vêtements, la literie, les serviettes ou les effets personnels (peigne, brosse, etc.) ayant été en contact avec les cheveux d'une personne infestée</li> </ul> 	<p><b>Même s'ils sont une nuisance, les poux de tête ne transmettent pas d'agents infectieux. Le pou adulte ne peut survivre plus de 24 heures en dehors de la tête.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Démangeaison du cuir chevelu</b> (surtout pendant les 3 premières heures du sommeil la nuit)</li> <li>• <b>Signe primaire</b> : des papules rougeâtres de 2-3 mm, souvent entourées d'une zone d'érythème, derrière les oreilles</li> <li>• <b>Signe secondaire</b> : des excoriations du cuir chevelu, résultat d'une démangeaison intense et répétée</li> </ul> <p><b>*ATTENTION*</b> Certaines personnes pourraient ne JAMAIS ressentir de démangeaisons.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Communiquer avec le Service de PCI pour support dans l'application des recommandations si besoin</b></li> <li>• Inspecter le cuir chevelu des autres usagers sur l'unité pour y déceler la présence de poux aux jours 7 et 14 du dernier contact. <b>Le traitement préventif est déconseillé ; seuls les cas d'infestation active confirmée devraient être traités</b></li> <li>• Ne pas partager de vêtements ou literie</li> <li>• Ne pas partager les objets personnels tels que peigne, brosse, barrettes et chapeaux, et qui risquent d'avoir été en contact avec les cheveux ou le cuir chevelu <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Éviter de se coller la tête contre celle des autres</li> <li>○ Garder les cheveux longs attachés</li> </ul> </li> <li>• Poursuivre avec la routine régulière pour la décontamination de l'environnement</li> <li>• Réinspecter le cuir chevelu une semaine après le traitement initial <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Si présence de poux vivants, aviser le service santé du centre jeunesse</li> </ul> </li> </ul> <p>Références : MSSS <a href="#">Guide d'intervention — Pédiculose du cuir chevelu</a> et <a href="#">Poux...poux...poux</a></p>

Agents pathogènes suspectés ou confirmés	Précautions additionnelles (PA)	Définition de cas	Indications particulières
<a href="#">Punaises de lit</a>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contacter Service d'hygiène et salubrité</li> </ul>		
<p><b>Rougeole</b> <b>MADO</b></p> <p><b>Communiquer avec la Direction de Santé Publique (DSPu)</b> 418 666-7000, option 3, puis option 1</p>	 <p><b>AÉRIENNES</b></p> <p><b>PRÉCAUTIONS AÉRIENNES</b></p> <p><b>Visiteurs</b> Se présenter au poste des infirmières avant d'entrer</p> <p><b>À L'ENTRÉE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pratiquer l'hygiène des mains</li> <li>Porter le masque N95 (ou équivalent)</li> </ul> <p><b>À LA SORTIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Retirer le masque N95 à l'extérieur de la pièce</li> <li>Pratiquer l'hygiène des mains</li> </ul> <p>Matériel dédié au désinfecter après usage</p> <p>Portes et fenêtres fermées ou chambre à pression négative</p>	<p><b>Cas clinique</b> : Présence des trois symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fièvre <math>\geq 38,3</math> °C (101 °F) <b>ET</b></li> <li>Toux <b>ou</b> coryza <b>ou</b> conjonctivite <b>ET</b></li> <li>Éruption maculopapulaire généralisée d'une durée minimale de trois jours</li> </ul> <p><b>Cas probable</b> : Présence des trois symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fièvre <math>\geq 38,3</math> °C (101 °F) ; <b>ET</b></li> <li>Toux <b>ou</b> coryza <b>ou</b> conjonctivite ; <b>ET</b></li> <li>Éruption maculopapulaire généralisée d'une durée minimale de trois jours</li> </ul> <p><b>ET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En l'absence d'épreuves de laboratoire appropriées <b>ET</b></li> <li>En l'absence d'un lien épidémiologique avec un cas confirmé <b>ET</b></li> <li>Chez une personne qui a voyagé récemment dans une région où l'on sait qu'il y a des cas de rougeole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installer <u>rapidement</u> l'usager dans une pièce fermée (portes et fenêtres). <b>Garder fermées en tout temps</b></li> <li><b>Communiquer avec la Santé Publique (DSPu) pour déclarer le cas et obtenir les recommandations</b></li> <li>Consulter <a href="#">Algorithme rougeole INESSS</a> et <a href="#">Appel à la vigilance et Info MADO</a></li> <li>Communiquer avec le Service de PCI pour support dans l'application des recommandations de la Santé Publique</li> <li><b>Pour le travailleur de la santé</b> : Appliquer PA aériennes (gants, blouse, masque APR N-95) <ul style="list-style-type: none"> <li>Dès que vous entrez à la chambre</li> <li>Retrait du masque à l'extérieur de la chambre</li> </ul> </li> <li>Permettre à l'usager d'enlever son masque de procédure <u>uniquement</u> lorsqu'il est dans la pièce fermée</li> </ul> <p><b>Au départ de l'usager</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'usager doit conserver son masque de procédure jusqu'à sa sortie à l'extérieur de l'établissement</li> <li>Interdire l'accès à la pièce</li> <li>Attendre 2 heures avant de commencer le nettoyage/désinfection de la pièce et installer l'affiche « local inaccessible » (annexe 2)</li> </ul>
<p><b>SARM</b> <b>(Staphylococcus Aureus résistant à la Méthicilline)</b> et <b>ERV (entérocoque résistant à la Vancomycine)</b></p>	 <p><b>PRATIQUES DE BASE</b> Prévention et contrôle des infections</p>	<p><b>Usager porteur</b> : Personne colonisée ou infectée par le SARM ou l'ERV</p> <p><b>Usager colonisé</b> : Personne chez qui un SARM ou l'ERV a été identifié en laboratoire sans évidence d'infection associée</p> <p><b>Usager infecté</b> : Personne chez qui un SARM ou l'ERV a été identifié en laboratoire avec évidence de signes et symptômes d'infection associée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune mesure particulière, appliquer les pratiques de base</li> </ul>

Agents pathogènes suspectés ou confirmés	Précautions additionnelles (PA)	Définition de cas	Indications particulières
<p><b>Streptocoque du groupe A (SGA)</b> SGA (INFECTIONS INVASIVES OU NON INVASIVES À) <b>Les infections invasives à SGA sont des MADO.</b></p>	 <p><b>GOUTTELETTES</b></p> <p>PRÉCAUTIONS GOUTTELETTES</p> <p>Visiteurs : Se présenter au poste des infirmières avant d'entrer</p> <p>À L'ENTRÉE : Analyser l'hygiène des mains, Porter le masque</p> <p>À LA SORTIE : Retirer le masque, Analyser l'hygiène des mains</p> <p>Matériel dédié au diagnostic après usage</p>	<p>Parmi les infections <b>non invasives</b>, on trouve les IVRS de même que les infections de la peau et des tissus mous.</p> <p>Les infections <b>invasives</b> comprennent notamment la méningite, la septicémie, la bactériémie, l'arthrite septique, la myosite et la fasciite.</p> <p>Méthodes diagnostiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau clinique</li> <li>• Test de détection rapide de l'antigène streptococcique sur un prélèvement pharyngé</li> <li>• Culture de gorge, culture de lésion ou de pus, hémoculture et culture d'autres liquides biologiques selon le site atteint</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Port du masque chez le travailleur de la santé</b> dès qu'il entre dans la chambre en présence de l'usager</li> <li>• <b>Si présence d'hyperthermie</b> : Recommander de demeurer à la chambre jusqu'à 24 h après la disparition de celle-ci</li> <li>• <b>Port du masque chez l'usager</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En présence d'autres personnes</li> <li>○ Dès sa sortie de la chambre selon tolérance jusqu'à 24 heures après le début de l'antibiothérapie si amélioration des symptômes</li> </ul> </li> <li>• <b>Distanciation sociale de 2 mètres lorsque</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Port de masque impossible ou non toléré</li> <li>○ Lors des repas</li> </ul> </li> <li>• Demander de procéder à l'<b>hygiène des mains (HdM)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En sortant de sa chambre</li> <li>○ Après s'être mouché, avoir toussé</li> </ul> </li> </ul> <p>Référence : <a href="#">Streptocoque-SGA</a></p>

## 6. ÉCLOSION

### Consignes générales lors d'éclosion

- Contacter le service de PCI dès que vous suspectez une éclosion
  - Éclosion : 2 usagers ou plus ayant les mêmes symptômes
- Dès que le service de PCI aura confirmé l'éclosion, suivre les recommandations émises et les transmettre aux personnes concernées
- S'assurer que l'affiche « Avis d'éclosion » est installée à l'entrée de l'installation et/ou de l'unité concernée
- Renforcer les pratiques de base en insistant sur **l'hygiène des mains** ([Pratiques de base](#))

#### Si éclosion de type respiratoire :

- Insister sur **l'étiquette respiratoire** ([Pratiques de base](#))
- Recommander aux usagers et au personnel de porter le masque de procédure à l'extérieur de la chambre ou lors des contacts avec d'autres personnes à moins de 2 mètres
- Privilégier une distanciation physique dans les aires communes d'au moins 2 mètres entre tous lorsque le masque n'est pas toléré

#### Si éclosion de gastro-entérite :

- **Augmenter** le nettoyage et la désinfection des surfaces fréquemment touchées des **aires communes** de l'unité incluant les **salles de toilette communes à 2 fois/jour**

- **La fin de l'éclosion sera déterminée par le service de PCI ou de la DSPu**
- Un courriel de fin vous sera acheminé, assurez-vous de le transmettre aux personnes concernées

## RÉFÉRENCES

**Centre de santé et de services sociaux de Portneuf.** *Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections des services d'urgence du CSSS de Portneuf*, mars 2008.

**INSPQ.** *Mesures de prévention et de contrôle du Clostridium difficile dans les milieux d'hébergement et de soins de longue durée*, février 2018, 8 pages.

**Institut national de santé publique du Québec,** comité sur les infections nosocomiales du Québec, *Prévention et contrôle des infections nosocomiales associées au Clostridium difficile au Québec*, 3<sup>e</sup> édition, février 2005.

**Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.** *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec, 2021*. Récupéré sur ministère de la Santé et des Services sociaux : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/>

**Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS),** *Protocole d'immunisation du Québec*, 2009.

**Table régionale en prévention des infections nosocomiales (TRPIN) de la Capitale-Nationale,** *Guide de prévention et de contrôle des infections, Pratiques de base et précautions additionnelles*, avril 2012.

[Rougeole — Professionnels de la santé — MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

## TABLE DES ANNEXES

[Annexe 1](#) : Marche à suivre pour l'intervenant lors de présence des symptômes respiratoires et gastro-intestinaux chez un usager

[Annexe 2](#) : Outil de gestion des travailleurs de la santé en présence de gastro-entérite d'allure virale

[Annexe 3](#) : Outil de gestion des travailleurs de la santé en présence de cas cliniques d'infection respiratoire aiguë (CCIRA)

[Annexe 4](#) : Procédure générale de nettoyage/désinfection du matériel non-critique partagé

Interventions prioritaires à réaliser par l'intervenant lors de l'apparition de nouveaux symptômes

Avant de contacter l'infirmière, voici les observations à faire. Est-ce que l'utilisateur présente :

- De la toux nouvelle ou aggravée
- Fièvre
- Douleurs musculaires
- Mal de gorge
- Diminution de l'état général
- Maux de cœur
- Maux de ventre
- Vomissement / diarrhée

Y-a-t-il présence d'infirmière dans le milieu ?

OUI

Aviser l'infirmière le plus rapidement possible et suivre les recommandations de celle-ci

NON

Mettre en place les mesures selon les symptômes

- **Fièvre** : demander de rester à la chambre
- **Toux nouvelle ou aggravée** : port du masque chez le jeune et intervenant lors de contact
- **Mal de cœur, vomissements et diarrhée** : rester à la chambre et dédier une toilette.  
Si vous devez entrer dans la chambre, porter :
  - Blouse, gants et masque

Contactez l'infirmière dès que possible selon la trajectoire de votre milieu et suivez les recommandations de celle-ci



L'intervenant ne peut pas prendre la décision de retirer les précautions additionnelles sans avoir discuté avec une infirmière.

Vous référez à votre trajectoire de communication selon votre milieu

## Outil de gestion pour les travailleurs de la santé :

### En présence de gastro-entérite d'allure virale (GEV)

#### Directives générales

Tout travailleur de la santé (TdeS) qui travaille sur une unité en éclosion ou qui a eu un contact étroit avec un cas suspecté de GEV doit procéder à l'autosurveillance de l'apparition des symptômes pour 24 à 48 heures suivant le contact ou la fin de l'éclosion.

- Éviter les mouvements des TdeS d'une unité en éclosion vers une unité ou une installation exempte d'éclosion jusqu'à 48 heures suivant le travail dans une unité en éclosion ;
- Restreindre la circulation dans l'unité en éclosion aux TdeS requis pour les soins et services ;
- Toutes questions concernant ce document doivent être adressées au service de prévention et de gestion des risques (PGR) à l'adresse courriel : [pgr.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pgr.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca).

#### Signes et symptômes GEV

- Apparition soudaine (en 24 h) d'au moins 2 épisodes de vomissements

**OU**

- Apparition soudaine (en 24 h) de 2 épisodes de selles molles (non formées) ou liquides de plus que ce qui est considéré comme normal pour le TdeS

<b>ET</b>	<b>Au moins un des signes ou symptômes suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Fièvre</li><li>• Nausées</li><li>• Douleur ou crampes abdominales</li><li>• Céphalées</li></ul>
<b>ET</b>	<b>Qu'il y a absence d'autres facteurs causals possibles tels que :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prise de laxatifs</li><li>• Effets indésirables de certains médicaments associés à des vomissements ou à des changements du transit intestinal</li><li>• Poussée évolutive d'une maladie chronique (Ex. : maladie de Crohn)</li><li>• Situation de stress</li></ul>

#### Gestionnaires

##### TdeS symptomatique sans éclosion dans le milieu

- Signaler au service PGR si plusieurs TdeS symptomatiques semblent avoir un lien entre eux : [pgr.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pgr.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca).

## En situation d'éclosion

- Assurer un suivi des TdeS symptomatiques en collaboration avec la PGR.
- Effectuer les demandes de remplacement des TdeS absents et codifier à leur horaire le code d'absence ÉCLOS si l'absence est en lien avec l'éclosion ou encore le code d'absence MA si c'est en lien avec un contact communautaire.
- Si l'absence est en lien avec l'éclosion, remplir la section réservée aux gestionnaires du [formulaire de déclaration des symptômes](#) et l'acheminer par courriel à [deamp.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:deamp.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca).
- Exceptionnellement et en accord avec la direction adjointe, si le milieu de soins fait face à une pénurie de personnel à cause d'un nombre élevé de TdeS affectés par la GEV, le TdeS pourrait revenir au travail si son quart de travail débute dans les 36 à 48 heures suivant la fin de ses symptômes, si sa condition physique le permet, et s'il respecte rigoureusement l'hygiène des mains. Si tel est le cas, envisager d'assigner ce TdeS aux usagers symptomatiques ou guéris.

### Travailleur de la santé

<p><b>Répondant aux critères des signes et symptômes de GEV</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aviser son gestionnaire ou le coordonnateur d'activité dans les meilleurs délais suivant l'apparition des symptômes ;</li> <li>• Retrait immédiat si apparition soudaine des symptômes au travail ;</li> <li>• Retrait du travail jusqu'à ce que les critères de retour au travail soient rencontrés ;</li> <li>• Des journées de maladies ou de non-disponibilités doivent être encodées à votre horaire, elles seront modifiées si elles sont reliées au travail, s'il y a lieu ;</li> <li>• Confirmer auprès de votre gestionnaire la date de fin des signes et symptômes afin de convenir du retour au travail ;</li> <li>• À votre retour au travail, remplir le <a href="#">formulaire de déclaration des symptômes</a> et l'acheminer à votre gestionnaire sans délai.</li> </ul>
<p><b>Travaillant sur une unité en éclosion</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les pratiques de base et respecter les précautions additionnelles, lorsqu'indiquées.</li> </ul>

Contactez le service PGR, par courriel, si les symptômes de GEV persistent plus de 5 jours, pour une évaluation infirmière : [pgr.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pgr.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca)

### Travailleuse enceinte

- La travailleuse enceinte travaillant sur une unité en éclosion de GEV doit être relocalisée vers une unité exempte d'éclosion ou retirée du travail le temps de l'éclosion si la relocalisation est impossible.
- Si la travailleuse enceinte doit être retirée du travail, en aviser le service de la Gestion intégrée de la présence au travail à l'adresse courriel [rptea@ssss.gouv.qc.ca](mailto:rptea@ssss.gouv.qc.ca). Pour toutes autres situations qui nécessitent une analyse supplémentaire communiquer à l'adresse courriel [rptea@ssss.gouv.qc.ca](mailto:rptea@ssss.gouv.qc.ca).

### Critères pour le retour au travail

- Absence de fièvre depuis au moins 24 heures (sans prise de médicaments, ex : Tylenol ©) ;
- Fin des symptômes (vomissements et/ou diarrhées) depuis au moins 48 h.

## Outil de gestion pour les travailleurs de la santé :

### En présence de cas cliniques d'infection respiratoire aiguë (CCIRA) ou de COVID-19

#### Directives générales

Tout travailleur de la santé (TdeS) qui travaille sur une unité en éclosion ou qui a eu un contact étroit avec un cas suspecté ou confirmé de CCIRA doit procéder à l'autosurveillance de l'apparition des symptômes pour 3 à 8 jours suivant le contact ou la fin de l'éclosion, selon la période d'incubation du virus en cause (référence au tableau comparatif en annexe 1).

- Éviter les mouvements des TdeS d'une unité en éclosion vers une unité exempte d'éclosion ;
- Restreindre la circulation dans l'unité en éclosion aux TdeS requis pour les soins et services ;
- Toutes questions concernant ce document doivent être adressées au Service de la prévention et de la gestion des risques (PGR) à l'adresse courriel : [pgr.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pgr.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca).

**Important : aucun employé, tous secteurs confondus, ne doit se présenter au travail s'il présente de la fièvre (38,1 °C [100,6 °F] ou plus) ou s'il en a présenté au cours des dernières 24 heures sans prise de médicaments. Ces personnes doivent rester à la maison.**

#### Signes et symptômes de CCIRA

<p>COVID-19</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toux (nouvelle ou aggravée) <b>OU</b></li> <li>• Fièvre <b>OU</b></li> <li>• Difficultés respiratoires ou essoufflement (dyspnée) <b>OU</b></li> <li>• Anosmie (perte de l'odorat) ou agueusie (perte du goût) ou dysgueusie</li> </ul>
<p>Autres virus respiratoires (Ex. : Influenza, virus respiratoire syncytial [VRS])</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fièvre <b>OU</b></li> <li>• Toux (nouvelle ou aggravée) <b>ET</b></li> </ul> <p><b>Au moins un des signes et symptômes suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mal de tête</li> <li>• Mal de gorge</li> <li>• Douleur musculaire</li> <li>• Douleur articulaire</li> <li>• Diminution de l'état général physique ou mental</li> <li>• Fatigue extrême</li> </ul>

## Gestionnaires

Secteurs d'activités où AUCUN RETOUR OU MAINTIEN d'un TdeS suspecté ou confirmé de CCIRA incluant la COVID-19 n'est autorisé :

- Hémodialyse
- Médecine de jour (ex. : hémato-oncologie)
- Usagers immunosupprimés (tous secteurs)

Le code ISOCO peut être appliqué seulement le jour du dépistage PCR et si l'employé ne peut être maintenu au travail avec un N-95.

### Secteur ou unité qui n'est pas en éclosion

- S'assurer que le TdeS procède à un PCR si présence de signes et symptômes de COVID-19 ;
- Signaler au service PGR si plusieurs TdeS symptomatiques semblent avoir un lien entre eux : [pgr.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pgr.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca).

### Secteur ou unité en éclosion

- Assurer un suivi des TdeS symptomatiques en collaboration avec la PGR.
- Selon le type d'éclosion : validation de la vaccination des TdeS pour Influenza/COVID-19. Offrir la vaccination au besoin.
- Pour toutes demandes de maintien au travail ou de retour au travail qui ne respectent pas les critères : escalader à sa direction adjointe.
- Lors de la mise en place des caucus opérationnels, inclure [pgr.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pgr.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca) dans les invitations.
- Effectuer les demandes de remplacement des TdeS absents et codifier à leur horaire le code d'absence ÉCLOS (sauf pour le COVID-19, le code CNESST sera appliqué par la gestion intégrée de la présence au travail [GIPT]) si l'absence est en lien avec l'éclosion ou encore le code d'absence MA si c'est en lien avec un contact communautaire.
- Pour les cas de CCIRA (sauf le COVID-19), remplir la section réservée aux gestionnaires du [Formulaire de déclaration des symptômes](#) si l'absence de l'employé est en lien avec une éclosion et l'acheminer par courriel à [deamp.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:deamp.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca).

## Travailleur de la santé

### Présentant des symptômes

- Aviser son gestionnaire ou le coordonnateur d'activités ;
- Retrait ou maintien au travail selon [ALGORITHME de gestion des symptômes CCIRA et de COVID-19](#)
- S'il y a des absences, encoder en maladie sur votre feuille de temps, elles seront modifiées si elles sont reliées au travail, s'il y a lieu.
- Remplir l'outil d'enquête pour les TdeS positifs à la COVID-19 : [l'outil d'enquête d'un employé positif à la COVID-19](#).
- Pour un CCIRA contracté au travail (sauf pour le COVID-19), remplir le [formulaire de déclaration des symptômes](#) et le remettre à votre gestionnaire.
- Pour le COVID-19 contracté au travail, compléter la [déclaration du travailleur CNESST](#) et en acheminer une copie à [absence.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:absence.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca).

Contactez le service PGR, par courriel, si les symptômes de CCIRA persistent plus de 5 jours, pour une évaluation infirmière : [pgr.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pgr.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca)

## Travailleuse enceinte et immunosupprimé

La travailleuse enceinte travaillant sur une unité en éclosion de cas cliniques d'infection respiratoire aiguë, **à l'exception de la COVID-19**, doit être relocalisée vers une unité exempte d'éclosion ou retirée du travail le temps de l'éclosion si la relocalisation est impossible.

Si la travailleuse enceinte doit être retirée du travail ou si son retrait occasionne un bris de service, contacter le service de la GIPT à l'adresse courriel [rpatea@ssss.gouv.qc.ca](mailto:rpatea@ssss.gouv.qc.ca).

Dans le cas d'une éclosion à la COVID-19, la travailleuse enceinte peut maintenir son activité de travail sur l'unité en éclosion **avec le port des équipements de protection individuelle (EPI) requis**. Toutefois, **elle ne peut faire des tâches réalisées à moins de deux mètres de patients avec un diagnostic confirmé de COVID-19** depuis moins de 10 jours (ou selon la durée établie par l'équipe de prévention et contrôle des infections, par exemple pour des patients immunosupprimés) et de **patients symptomatiques en attente d'un résultat de test de COVID-19**.

Pour le personnel immunosupprimé ou âgé de 70 ans et plus, suivre les recommandations de l'INSPQ.

## Critères pour le retour au travail

- Absence de fièvre depuis au moins 24 heures (sans prise de médicaments, ex : Tylenol ©)
- Capacité de travail
- Test d'étanchéité (Fit-test) à jour pour le port du N95 si retour avant le jour 5 et tant que la COVID-19 n'a pas été exclue (barbe fraîchement rasée).
- Port du masque de procédure jusqu'à la fin des symptômes ou pour minimalement 10 jours suivant la date de début des symptômes si COVID-19 positif.
- Auto-isolement au travail.

# PROCÉDURES GÉNÉRALES DE NETTOYAGE/DÉSINFECTION DU MATÉRIEL NON-CRITIQUE PARTAGÉ

## SECTION 1: PROCÉDURE AVEC PRODUIT



1. Laver vos mains



2. Mettre des gants



3. Frotter les surfaces fréquemment touchées « High Touch » avec une lingette ou un linge imbibé de peroxyde d'hydrogène\*



4. En présence de souillures, répéter l'étape 3 avec une nouvelle lingette ou linge imbibé de peroxyde d'hydrogène



5. Laisser agir

**1 MINUTE**  
le produit prêt à l'usage

**5 MINUTES**  
le produit provenant du dilueur



6. Rincer et assécher après le temps de contact si utilisé sur : Cuivre, laiton, aluminium, bronze, zinc, carbone, revêtement souples tels que silicone et plastique



7. Retirer les gants



8. Laver vos mains

\* Débuter par la surface moins souillée vers la plus souillée

⚠ Dans certaines situations, il pourrait être recommandé d'utiliser un produit reconnu sporicide.

## SECTION 2: PROCÉDURE À LA LAVEUSE/SÉCHEUSE



1. Laver vos mains



2. Mettre l'équipement de protection individuelle (EPI)



3. Laver à l'eau chaude avec un détergent



4. Retirer l'ÉPI



5. Laver vos mains



6. Sécher à la sècheuse

⚠ Pour tout équipement en tissu qui présente un enjeu de sécurité (ex. toile de lève-personne) suivre les recommandations du fabricant lorsque celles-ci diffèrent de la présente procédure.

## SECTION 3: PROCÉDURE AU LAVE-VAISSELLE



1. Laver vos mains



2. Mettre des gants



3. Faire un cycle normal avec du détergent suivi d'un cycle de séchage



4. Retirer les gants



5. Laver vos mains

⚠ Si aucun lave-vaisselle n'est disponible, se référer aux normes de la MAPAQ.